



LA FEUILLE DES HERBETTES

Journal de la commune de Sullens

Octobre 2025



ET SI LA COMMUNE, C'ÉTAIT VOUS ?

Elections communales
générales 2026

Assemblée préélectorale

En vue des élections communales pour la législature 2026-2031, nous vous invitons à participer à une assemblée préélectorale fixée au :

Lundi 17 novembre 2025 à 19h30
à la grande salle de Sullens.



Vous vivez ici, vous pouvez décider ici.

Mobilité, infrastructures, espaces publics, accueil de jour, finances, environnement, vie associative... Vos choix ont un impact concret sur la vie locale.

Présentez-vous au conseil ou à la municipalité et contribuez aux décisions de votre commune.

Qui peut se porter candidat.e.s ?

- Avoir 18 ans le jour de l'élection
- Etre domicilié.e dans la commune
- Avoir le droit de vote au niveau communal

Pas besoin d'être expert.e !

Pas besoin de connaissances particulières, ni d'avoir grandi dans la commune !

Parents, retraité.e-s, jeunes, indépendant.e-s, salarié.e-s : vous avez toutes et tous votre place au sein des autorités communales.

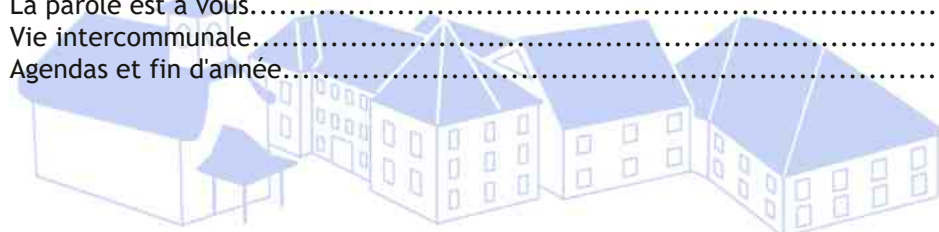
Comment s'inscrire ?

Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 12 janvier 2026 à midi.

Les formulaires sont disponibles dès l'assemblée préélectorale auprès du greffe de l'administration communale.

Sommaire

Politique locale.....	2
Vie locale.....	2
La parole est à vous.....	6
Vie intercommunale.....	7
Agendas et fin d'année.....	8



Administration

Rue du Château 2
1036 Sullens
021 731 33 34

greffe@sullens.ch
controle.habitants@sullens.ch

Horaires :

Lundi de 14h00 à 18h30
Mercredi de 8h00 à 11h30
Vendredi de 8h00 à 11h30

Calendrier des élections communales 2026 pour la législature 2026-2031

(du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031)

12 janvier 2026 à 12 heures

Dépôts des listes pour le 1^{er} tour : Conseil communal et Municipalité

8 mars 2026

Elections du Conseil communal et des suppléants selon système majoritaire à 2 tours et 1^{er} tour de l'élection de la Municipalité

29 mars 2026

2^e tour éventuel des élections du Conseil communal et des suppléants et 2^e tour de l'élection de la Municipalité

26 avril 2026

1^{er} tour de l'élection du Syndic

17 mai 2026

2^e tour éventuel de l'élection du Syndic

Séances du Conseil communal

- Séance du 2 octobre 2025 : séance annulée
- Prochaine séance : jeudi 11 décembre 2025

Dates des prochaines votations fédérales

- 30 novembre 2025
- 8 mars 2026
- 14 juin 2026
- 27 septembre 2026



VIE LOCALE

Dates pour mise à l'enquête

En raison des jours fériés de fin d'année, un dossier complet et conforme devra être transmis au service de l'urbanisme de l'administration communale

au plus tard, le lundi 3 novembre 2025 à 16h00 pour une mise à l'enquête publique du 22 novembre au 21 décembre 2025.

Tous les dossiers arrivés après cette date seront bien sûr traités et analysés comme à l'accoutumée. Mais leurs mises à l'enquête ainsi que leurs consultations publiques ne pourront être possibles qu'au début janvier 2026.

Cheseaux - La Chamberonne Promotions 2025

Les certifiés de Sullens sont:

Dans la voie générale : Nolan Buzzi, Chalak Faraj, Timeo Glesti, Anatoli Nagy, Ray Zano (option italien).

Dans la voie pré-gymnasiale:

- *option économie-droit* : Georgia Dayen, Tiziano Pedrazzini.
- *option math-physique* : Ian Quispe Oscoco, Léane Ryser, Uther Schweighofer.

Recherche offres d'activités pour le passeport vacances

Chaque été, en juillet et en août, le passeport vacances de la région lausannoise offre des activités aux enfants âgés de 9 à 15 ans et domiciliés dans notre commune.

Chaque commune membre étant tenue de proposer quelque chose, nous sommes à la recherche de personnes motivées à organiser une activité, avec le soutien de la commune, quelques heures, une matinée ou un après-midi ou même une journée, sur des thèmes variés tels que :

- artisanat et agriculture
- sports
- cuisine
- sciences et environnement
- loisirs
- etc.

Si vous êtes intéressé-e-s à partager ou faire découvrir une passion, un hobby avec des enfants, prenez contact avec l'administration communale pour de plus amples renseignements

au 021 731 33 34,

ou consultez le site du passeport vacances :

www.apvrl.ch



Etat civil

Naissances

Janina Shala
le 17 août 2025

Décès

Claudine Mercier
le 4 juillet 2025

Ramassage des encombrants

Jeudi 30 octobre dès 7h30

Les objets doivent être déposés la veille au soir au bord d'une route principale.

Sont concernés les objets durs incinérables et non recyclables de taille supérieure à 60 cm (mobilier, matelas, skis...)

Célébration des nouveaux adultes du village

Afin de célébrer leur 18^e anniversaire, les jeunes du village, nés en 2007, ont été conviés le 24 septembre à passer une fin d'après-midi avec les Municipaux.

Au programme : visite de la STEP de Penthaz, partie officielle à la Maison de Commune avec remise des présents d'usage puis apéritif dinatoire à l'Auberge communale.

Ont répondu présents Sarah Paccaud, Basile Grandchamp, Ethan Cochet et Ludovic Bailat.

Se sont excusés Luca Biancaniello, Marvyn Salomoni et Matteo Gaudiuso.



Célébration des octogénaires du village

Le 18 septembre dernier, la Municipalité recevait les habitants-es de la Commune né-e-s en 1945 afin de célébrer leur nouvelle dizaine et de leur souhaiter une suite sereine et en bonne santé. Après la partie officielle et autour d'un apéritif amical, les présents d'usage leur ont été remis.

Ont répondu présents Mmes Linette Vullioud, Bruna Panico, Lisbeth Cottet, Elisabeth Mittelstaedt et MM. Antonio Panico, Daniel Cottet, Jean-Claude Simond.

Se sont excusés Mmes Doris Loewer, Christiane Séchaud et son mari M. Jean-Paul Séchaud.





Plan Energie et Climat Communal

Le 22 novembre prochain de 13h30 à 16h30, les amis de la biodiversité de Sullens, organisent une après-midi de travaux collectifs. Au programme :

- Accueil et répartition des tâches
- Entretien de la haie vive, plantée ensemble il y a deux ans
- Entretien des hôtels à insectes confectionnés ce printemps
- Plantation de deux arbres sur la place de jeux de Perroset
- Ramassage des déchets dans le village (pinces fournies)
- Thé et goûter

Si vous en avez, prenez vos gants de jardinage. Il y en aura quelques paires à disposition sur place au besoin. Prévoyez également de venir avec votre sécateur et un outil pour arracher les adventices (mauvaises herbes).

Rendez-vous à la Voirie. Seuls, entre amis ou en famille, ce sera l'occasion de passer un moment chaleureux à prendre soin de notre village et de ce qui a déjà été fait en faveur de la biodiversité.

Renseignements auprès de Marie Christine Pitton 079/382 77 22.

Allègement sur les sacs taxés

Naissance et jeunes enfants:

Les parents d'enfants jusqu'à l'âge de 3 ans révolus peuvent bénéficier, sur demande, d'une participation communale pour l'élimination des couches. Cette subvention est fixée à CHF 100.-- par année civile et versée au prorata des mois concernés.

Incontinence:

Les adultes devant porter des protections contre l'incontinence peuvent également bénéficier, sur demande, d'une participation communale.

Cette subvention est fixée à CHF 100.-- par année civile et versée au prorata des mois concernés, sur présentation d'une attestation médicale.

Afin d'être traitées dans l'année concernée, les demandes doivent parvenir à l'administration communale avant **le 17 décembre 2025**.

Les formulaires sont disponibles au guichet du contrôle des habitants ou sur notre site:

www.sullens.ch (onglet pratique/déchets).

Containers

Nous vous rappelons que seuls les sacs officiels taxés blancs peuvent être déposés dans les containers à ordures ménagères.

Tout dépôt autre que ces sacs officiels taxés blancs sera dénoncé et passible d'une amende.

Nous appelons également à votre bon sens en vous priant de déposer votre sac dans un container qui n'est pas déjà plein, et de faire en sorte que la trappe puisse se refermer. Tous les points de ramassage disposent de plusieurs containers (hormis celui de l'angle chemin du Mont-Tendre - chemin de Perroset).

Avec nos remerciements,

La Municipalité



Entretien des haies

L'entretien des haies et cordons arborés sur les dépendances routières doit respecter les prescriptions de la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, L 4 05) et son règlement d'application, du Code rural et foncier (211.41), du règlement d'application de la Loi sur les routes (RLRou, 725.01.1) et du règlement communal de protection des arbres présentés ci-contre.

La Municipalité vous rappelle que les haies doivent être entretenues afin de ne pas nuire à la sécurité des piétons sur les trottoirs et de tous les utilisateurs des routes tout au long de l'année, celles-ci ne doivent pas dépasser la limite de propriété.

La hauteur des surfaces ligneuses ne doit pas excéder :

- 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue,
- 2 m lorsque les surfaces sont situées à moins de 3 m de la chaussée,
- 9 m lorsque les surfaces sont distantes de la chaussée de 3 à 6 m,
- Au-delà de 6 m de la chaussée, la hauteur n'est plus réglementée à condition de respecter le droit privé.

Les branches des arbres doivent être taillées de façon à conserver ce gabarit :

- Au bord des chaussées : 5 m de hauteur et jusqu'à 1 m après le bord de la chaussée,
- Au bord des trottoirs : 2,50 m de hauteur jusqu'à la limite de la propriété.

1^{er} août et inauguration populaire de la grande salle



Cette année, nous avons non seulement célébré notre pays, mais aussi inauguré notre nouvelle grande salle. L'organisation de cette belle fête a été confiée à SullenS'anim', qui a relevé la mission avec brio.

L'apéritif a accueilli les convives en musique grâce au groupe *Just'n Joy*, que nous remercions chaleureusement pour avoir enchanté nos oreilles.

Pas moins de 215 personnes ont savouré de délicieux rôtis préparés par M. Claude Porchet, avec l'aide précieuse de M. Willy Reichenbach. Le tout était accompagné d'un généreux buffet de salades concocté par notre équipe de bénévoles. Un grand merci à Silvia, Sylvie, Anael, Ayrton, Michael, Trecy, Eli, Marie Christine, Luisa, Jacqueline, et aux petites mains de Maylis et Tess.

Comme le veut la tradition, nous avons eu droit aux discours et aux chants patriotiques. Merci à Didier Simond, notre Syndic, ainsi qu'à Jacques Wenger, diacre remplaçant, pour leur participation.

Nous avons partagé une soirée chaleureuse et festive, placée sous le signe de la convivialité. Merci à toutes et à tous pour votre présence et votre bonne humeur !

Sandra pour SullenS'anim'

Inauguration officielle de la grande salle

Après une première inauguration festive lors de la Fête nationale du 1^{er} août en présence de nombreux habitants, l'inauguration officielle de notre grande salle rénovée a eu lieu le jeudi 28 août dernier.

Couronnant plus d'une année de travaux ambitieux, l'événement s'est déroulé en présence du Préfet M. Pascal Dessauges, du bureau d'architectes AARC à Echallens, des Municipalités des villages voisins, des représentants de la structure d'accueil de l'APEMS *Cap'Sul* et de la direction scolaire de la Chamberonne ainsi que des membres de la Municipalité et du Conseil communal.

Construite en 1977 à l'initiative de l'ancien syndic M. Raymond Bourgeois, cette salle a vu passer réunions, fêtes, activités sportives et spectacles. Sa

rénovation, menée par le bureau d'architectes AARC, a permis de respecter l'esprit du lieu tout en l'adaptant aux besoins actuels.

Tous les invités ont pu apprécier la transformation et la modernisation de la buvette, des vestiaires et de la salle de sport. Le réaménagement complet du premier étage, qui accueille désormais jusqu'à 48 enfants avec une vue sur les Alpes, a particulièrement ravi toutes les personnes présentes.

Durant la partie officielle, l'accent a été mis sur la qualité du travail des artisans locaux, le soutien des membres du Conseil communal, ainsi que la patience exemplaire des utilisateurs habitués à la salle. De nombreux remerciements ont également salué l'implication de l'ensemble des acteurs ayant permis

la réussite du projet, notamment les architectes, les employés communaux, les représentants de l'APEMS *Cap'Sul* ainsi que de l'ancienne municipale Mme Marie Christine Pitton qui s'est beaucoup engagée dans ce projet.

La cérémonie s'est poursuivie par une pause musicale du groupe *Irizea* dont les membres habitent notre village, suivie d'un apéritif composé de produits locaux, tout en offrant aux participants l'occasion de visiter les nouveaux locaux en petits groupes.

Grâce à cette rénovation, la grande salle est prête à accueillir à nouveau tous les événements qui rythment la vie de Sullens, qu'ils soient sportifs, culturels, festifs ou associatifs.

Didier Simond, Syndic

Piscines saisonnières

Nous vous rappelons que les piscines saisonnières hors-sol de 5 m³ et plus sont soumises à une procédure de dispense d'enquête publique. Le permis saisonnier délivré par la Municipalité stipule bien que ces piscines doivent être intégralement démontées du 15 octobre au 15 avril et vidangées selon les directives ci-dessous :



Extraits de la directive DCPE 501 - 4. Principes d'évacuation des eaux

Vidange des eaux de baignade

La désinfection, généralement réalisée à base de produits chimiques, permet de limiter le développement d'algues et de bactéries. Les dosages prescrits doivent être scrupuleusement respectés.

Il est impératif de stopper tout apport de produit désinfectant au minimum 48 heures avant de procéder à la vidange du bassin. Ce laps de temps permet en effet de réduire naturellement le pouvoir désinfectant du chlore, notamment par l'impact du rayonnement solaire (UV).

La période de déchloration étant respectée, les eaux de baignade peuvent être évacuées sans risque d'atteinte au milieu naturel. Elles seront utilisées de préférence pour l'arrosage du jardin ou évacuées avec les eaux claires.

Rinçage des filtres

Les eaux de rinçage des filtres seront évacuées dans un collecteur d'eaux usées. En effet, les déchets et la matière organique retenus ne doivent en aucun cas parvenir dans un cours d'eau, où leur décomposition contribuerait à un appauvrissement de la teneur en oxygène dissous, élément nécessaire à la vie aquatique.

Nettoyage des bassins

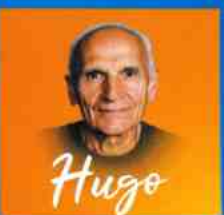
Les bassins feront de préférence l'objet d'un nettoyage mécanique, à l'aide d'une brosse ou d'un jet à haute pression.

Si l'utilisation de produits chimiques s'avère nécessaire (eau de Javel, détartrant, etc.), il est impératif de respecter le dosage prescrit par le fournisseur (pas de surdosage inutile) et d'évacuer les eaux de nettoyage aux eaux usées.

LA PAROLE EST A VOUS



1 PERSONNE SUR 4 EN SUISSE EST
UNE PERSONNE PROCHE AIDANTE



**PRENONS DU TEMPS
POUR ELLES
LE 30 OCTOBRE**

À votre écoute !
Espace proches,
Hotline cantonale
0800 660 660
Appel gratuit

www.journee-proches-aidants.ch

Journée d'engagement en faveur des personnes proches aidantes - 10 cantons partenaires

Evadez-vous en lecture...

Bibliothèque de Sullens



**OUVERTURE:
MERCREDI
16H30-19H00
HORS VACANCES
SCOLAIRES**

La bibliothèque communale de Sullens propose un grand choix d'ouvrages pour les tout-petits, les enfants, adolescents et adultes.

Avec des nouveautés toute l'année!

Cotisation: 35.- / an par famille
Places de parking à proximité
+ de 7500 livres et BD pour tous les âges et tous les goûts

Bibliothèque communale de Sullens
Route de Mex 1, 1036 Sullens
Contact: 079 414 25 66

Offre job étudiant à la déchetterie

La Municipalité de Cheseaux cherche à recruter quelques jeunes gens **âgés de 16 à 18 ans** pour épauler le responsable de la déchetterie, dès le début du mois de janvier 2026, à raison d'un samedi par mois environ.

La mission est de conseiller les personnes qui apportent des déchets et d'assurer le bon fonctionnement général de la déchetterie sous la supervision de M. Veuilleux, responsable du site.

Horaires de travail :

Le matin de 07h45 à 12h00

L'après-midi de 13h00 à 16h15

La **rétribution** est fixée à CHF 20.00 de l'heure.

Conditions à remplir :

- Être domicilié dans les communes de Cheseaux, Bournens ou Sullens
- Être âgé de 16 ans révolus et de moins de 18 ans révolus au 1^{er} janvier 2026.

Ce job vous intéresse ? Adressez au plus vite votre candidature par mail à f.pilet@cheseaux.ch. Nous reprendrons alors contact avec vous pour fixer une séance de rencontre.

Contrôle des champignons

Comme chaque année, un contrôle des champignons est organisé dans le district, comme suit :

Période	Horaires	Adresse du lieu de contrôle
Du 24.08.2025 au 15.11.2025	Samedi 15h00 - 16h00	Local de la Rovina Place Emile Gardaz 3 1040 Echallens
Du 24.08.2025 au 15.11.2025	Lundi et samedi 17h00 - 18h00	Collège des Chavannes 1304 Cossonay

En dehors de ces plages horaires, veuillez directement prendre contact avec les contrôleurs pour fixer un rendez-vous à leur domicile :

- Mme Josiane Bocherens Mingard
au 021 861 25 00
- M. Jean-Michel Froidevaux
au 079 545 72 30



Plus d'informations sur : www.vapko.ch/fr

*Message de la Préfecture du district
du Gros-de-Vaud*

Table au bistrot

Pro Senectute Vaud, avec le soutien de la commune de Sullens, vous propose de prendre un bon repas dans une ambiance chaleureuse, autour des Tables au bistrot organisées par des bénévoles.

Mme Maria Primiceri vous accueille à l'Auberge communale de Sullens pour partager un savoureux moment et faire de nouvelles connaissances.

Cette activité est partiellement subventionnée par l'Office fédéral des assurances sociales car elle favorise tout particulièrement l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.

Lieu	Auberge communale Rue du Château 1, Sullens
Horaires et dates	A midi, les dimanches 30 novembre 2025 et 21 décembre 2025.
Participation	CHF 20.-- plat et dessert (hors boissons)
Renseignements et inscriptions	Mme Maria Primiceri au 078 603 42 00 jusqu'au vendredi précédant le repas

Facebook de la commune



Suivez la vie locale sur la page
[@CommuneDeSullens](https://www.facebook.com/CommuneDeSullens)

Don du sang

Maison de commune,
Route de Lausanne 2, Cheseaux

Lundi 17 novembre 2025, de 15h30 à 19h30.

Inscription sur : www.jedonnemonsang.ch



Animations de l'Avent

Du 1^{er} au 24 décembre
Fenêtres de l'Avent

Illuminez et décorez une fenêtre, une porte ou votre maison pour apporter un peu de lumière et de magie à notre village durant les jours les plus courts de l'année. Avec ou sans collation, c'est à vous de choisir !

Partez ensuite à la découverte de toutes ces belles décorations à travers Sullens. Et si une collation est proposée, n'hésitez pas à vous arrêter pour partager un moment convivial et chaleureux avec vos voisins.

Mercredi 17 décembre
Noël de la Commune

Et si c'était vous qui prépariez l'apéritif du village ? Envie de mettre la main à la pâte ? Rejoignez-nous pour un moment convivial où petits et grands cuisineront ensemble l'apéritif de notre village !

Pâtisser, couper, mélanger, cuire... On compte sur votre énergie et votre bonne humeur pour régaler tout le monde !

Les enfants (jusqu'à 12 ans inclus) sont les bienvenus, à condition d'être accompagnés d'un adulte.

- 15h00 : préparation de l'apéritif à la buvette de la grande salle.
- 17h00 : balade aux lampions depuis l'esplanade de la grande salle.
- Dès 18h00 : apéritif offert par la commune avec la visite du vrai Père Noël.

Tous ces événements sont ouverts à TOUS et TOUTES. Informations complémentaires et inscriptions sur www.sullensanim.ch

Soirée du Nouvel An



Vous avez envie de fêter la nouvelle année entourés d'amis sans avoir à faire le ménage le 1^{er} ?

Rejoignez-nous dès 19h00,
le **31 décembre 2025**,
à la grande salle de Sullens

Au menu : foie gras, ongleade, dessert...

Renseignements et inscription
secretaire@rsbhandball.ch ou
Nathan Maire au 079 266 50 20

Calendrier des manifestations

31 octobre 2025	Halloween party Couvert de la Grande salle de 19h00 à 21h00
22 novembre 2025	Après-midi d'entretien collectif Organisé par les amis de la biodiversité Voirie de 13h30 à 16h30
1-24 décembre 2025	Fenêtres de l'Avent Détails sur www.sullensanim.ch
12-13 décembre 2025	Fabrique de Noël Grande salle Organisée par SullenS'anim
13 décembre 2025	Vente de sapins Voirie à 11h00
17 décembre 2025	Noël de la Commune Buvette de la Grande salle Cf. texte ci-contre
31 décembre 2025	Fête du Nouvel An Grande salle organisée par RSB HandBall

Commande de sapin de Noël

Les sapins de Noël seront vendus, uniquement sur commande, au prix de CHF 10.--

samedi 13 décembre 2025,
à 11h00, à la voirie.

Veuillez passer commande **jusqu'au 20 novembre** :

- par mail à greffe@sullens.ch
- par téléphone au 021 731 33 34.

en précisant vos coordonnées et la taille du sapin : petit (120-160 cm) ou grand (160-200 cm). Seules les personnes inscrites pourront retirer leur sapin, emballé dans un filet.

Commande de bois de feu

Stères de hêtre et de frêne disponibles au prix de :

- CHF 90.--, le stère livré à domicile,
- CHF 75.--, le stère récupéré en forêt.

Période de livraison: printemps 2026.

Veuillez passer commande

- par mail à greffe@sullens.ch
- par téléphone au 021 731 33 34

en précisant vos coordonnées avec numéro de téléphone, le nombre de stères et si livraison ou non, **jusqu'au 8 décembre**.

Les commandes pour les lots de bois long (4-6 m), au prix de CHF 40.-- le stère, se font auprès du garde forestier : M. Grégory Gabriel, au 079 448 70 09.